

Le Tigre déconfiné

Le magazine du Comité de l'Histoire du Lycée Clemenceau de Nantes

Numéro 17 - Le 11 juin 2021

Les Boursiers communaux au Lycée : une promotion scolaire nantaise

Le premier contact avec André GANA date d'août 2013. Il nous écrivait alors :

J'aborde un master d'histoire à l'université de Rennes 2 ayant pour objet d'étude « les boursiers communaux au lycée des garçons de Nantes de 1810 à 1930 », sous la direction de Jean LE BIHAN. Pour ce sujet, je souhaiterais pouvoir consulter les listes d'élèves ayant fréquenté le lycée, et éventuellement des archives pouvant intéresser mon sujet, et dont le lycée est dépositaire.

Nous reprîmes notamment contact en mars 2015 et fort de l'autorisation de la proviseure Corinne RAGUIDEAU (« Bienvenue à M. GANA ! »), il vint à plusieurs reprises au Lycée travailler dans nos archives.

Aujourd'hui, membre du Comité de l'Histoire, André GANA enseigne l'histoire au Lycée professionnel Henri Dunant d'Angers.

Nous le remercions pour avoir bien voulu rédiger pour *Le Tigre déconfiné* un aperçu de sa recherche et de son mémoire.

Son mémoire est inscrit sur la base de Rennes 2, Méorable :

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-UR2HB/dumas-01405175>

Jean-Louis Liters

Responsable de publication : J.-L. Liters

Adresse e-mail : jeanlouis.liters@gmail.com

LES BOURSIERS COMMUNAUX AU LYCEE :

UNE PROMOTION SCOLAIRE NANTAISE

Depuis 1808, date du décret instituant l'obligation pour les lycées impériaux d'accueillir des élèves boursiers financés par les communes et jusqu'en 1933, date de la gratuité de la scolarité dans les lycées publics, ce sont plus de 700 élèves qui ont pu fréquenter le lycée de Nantes (lycée Clemenceau depuis 1920) comme boursiers communaux.

L'étude que nous avons pu mener à ce sujet, appuyée sur les archives municipales de la ville de Nantes, les archives départementales de la Loire Atlantique, et tout particulièrement sur les archives du lycée ont permis d'aborder un pan peu exploré jusque récemment de l'histoire de l'éducation secondaire et de revisiter quelque peu l'image traditionnelle des lycées aux XIX^e et premier XX^e siècle : des établissements élitistes accueillant les fils d'un certain milieu, pendant que les fils du peuple eux, terminaient leurs études par l'obtention du certificat d'étude à l'issue de l'école primaire.

Par ailleurs, nous avons pu mettre en évidence une véritable politique scolaire des édiles nantais à partir des années 1880, moment où la législation laisse aux communes une vraie liberté de recrutement des lycéens qu'elles choisissent de financer. Cela pose bien entendu la question des critères de recrutement et du suivi de la scolarité par les bailleurs municipaux de ces élèves.

Cette étude resterait bien abstraite si elle ne nous avait pas permis de connaître un peu ces jeunes gens dans leur parcours au lycée. D'où venaient-ils ? Quelles étaient les professions de leur parents, leur situation familiale ? Etaient-ils des élèves sérieux, obtenant de bons résultats ? Et enfin que sont-ils devenus après leurs études lycéennes ? Sans omettre une question incontournable pour les annales du lycée : des boursiers communaux nantais sont-ils restés dans la mémoire collective, au travers de postes à responsabilités ou d'actions remarquables ?

Le présent article s'intéressera particulièrement à ces aspects. Nous aborderons rapidement le contexte réglementaire régissant l'attribution des bourses communales et brosserons l'évolution de cette pratique jusque dans les années 30. Nous verrons ensuite comment la Ville de Nantes met en place très tôt une politique cohérente de recrutement pour ses boursiers et selon quels critères elle les choisit. Nous terminerons en compagnie des élèves

en tentant de cerner différents profils personnels et scolaires, ce qui permettra d'aborder la question plus générale d'une promotion scolaire pour ces jeunes au profil particulier.

1 Les bourses communales : une liberté de recrutement bien tardive.

L'obligation faite aux communes de financer certains élèves pour qu'ils suivent des études dans le lycée de la ville est créée par un décret de Napoléon, daté du 10 mai 1808¹. Il s'agit à l'époque de soutenir les effectifs des lycées impériaux, de création récente, en faisant porter le poids financier aux communes. L'Etat entretient pour sa part des boursiers nationaux dans les lycées. A ce moment, les municipalités ne disposent d'aucun droit de regard quant au recrutement des élèves, ni même sur leur nombre. Ce cadre très rigide, va s'assouplir progressivement tout au long du siècle. Une ordonnance royale du 25 décembre 1819 notamment, donne aux villes la possibilité de choisir leurs candidats dans une certaine mesure². Le nombre de boursiers accueillis reste stable et fixé par un règlement national jusque dans les années 1870. Ainsi en 1839, le lycée de Nantes voit 13 boursiers communaux fréquenter ses classes.

Académie de Rennes. 108. Collège royal de Nantes. Etat des sommes dues au collège royal de Nantes pour les boursiers communaux à la charge de la ville présents au dit collège, le 2nd trimestre 1839

Noms.	Prénoms.	Dates.		Sommes dues pour la bourse.	Observations.
		de la naissance.	de l'entrée au collège.		
1. Coué	Louis-Henri	15 ^g 6 ^{te} 1824	6 ^g 6 ^{te} 1835	162.50	
2. Delalande	Emile-Pierre	11 ^{bre} 1823	10 ^{bre} 1835	162.50	
3. Figeat	Pierre-Charles-Désiré	27 ^{bre} 1823	12 ^g 6 ^{te} 1834	162.50	
4. Hudon	Pierre-J.	22 ^{juillet} 1826	6 ^g 6 ^{te} 1835	162.50	
5. Pellier	Jean-Baptiste	20 ^{bre} 1826	6 ^g 6 ^{te} 1835	121.88	
6. Josse	Ant ^{re} Théodore	14 ^{7^{te}} 1824	10 ^{bre} 1835	121.88	
7. Dubocq	Edouard-Pierre	8 ^{bre} 1820	10 ^{bre} 1835	121.88	
8. Agé	Emile	10 ^{bre} 1826	29 ^{bre} 1835	121.88	
9. Guévin	Charles-Ant ^{re} Joseph	19 ^g 6 ^{te} 1821	10 ^{bre} 1835	121.88	
10. Sibault	Nicolas-Louis	1 ^{re} 1825	6 ^g 6 ^{te} 1835	81.25	
11. Genay	Charles-Jules-Etienne	11 ^{bre} 1828	27 ^{7^{te}} 1838	81.25	
12. Moreau	Joseph-William	27 ^{bre} 1824	18 ^{8^{te}} 1836	81.25	
13. Nolte	Al ^{re} Julien-Constantin	13 ^g 6 ^{te} 1823	6 ^g 6 ^{te} 1835	81.25	
				1306.40	

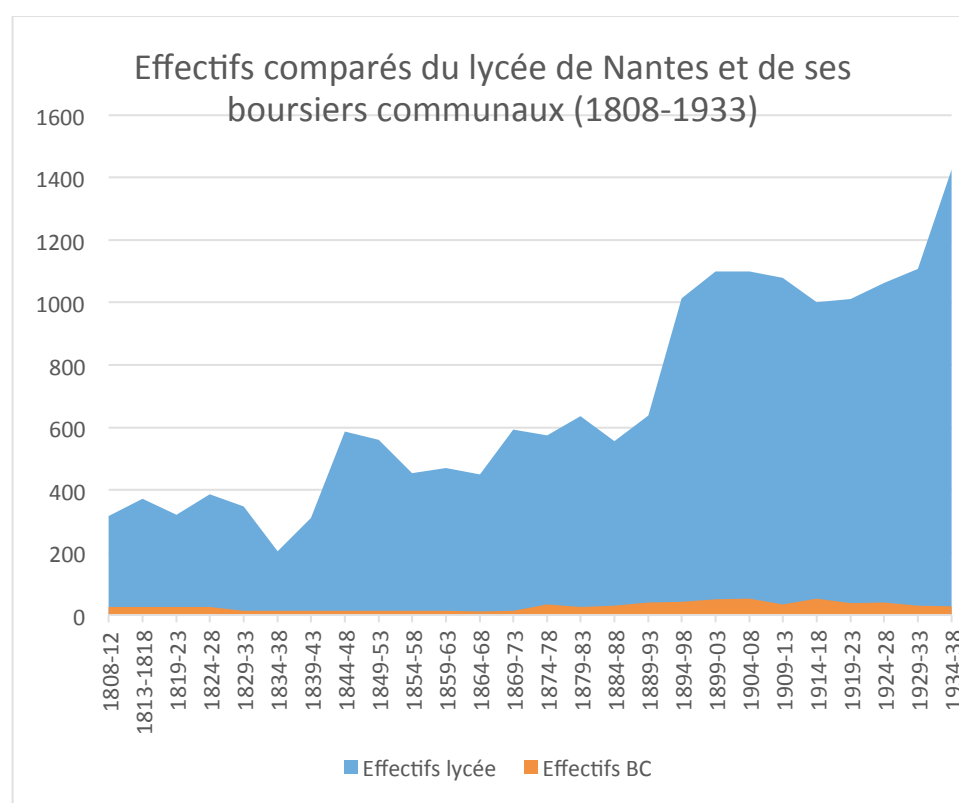
Certifié véritable le présent état manquant la somme de mille cinq cent quatre-vingt quatre francs quarante cent.
Nantes le 30^{bre} 1839 =
Le Secrétaire
Guévin

Etat nominatif des boursiers communaux et des sommes dues au lycée en 1839.
 (Sources : AM Nantes, R, R1, carton 33, 3)

¹ *Almanach de l'Université impériale, année 1810, p. 346-365)*

² Ordonnance royale du 25 décembre 1819, *Recueil des Lois et Règlements*, tome 6, p. 289-303.

A partir des années 1870 et surtout 1880, avec l'arrivée des républicains à Paris en 1879 et en 1881 à Nantes, il est possible de recruter davantage d'élèves communaux et l'état se desserre quant aux possibilités de recrutement et d'allocations des bourses communales. La Ville peut ainsi mettre en place une véritable stratégie de recrutement et un réel suivi de ces élèves. La première conséquence est quantitative. Les effectifs d'élèves communaux gonflent (42 en 1895), mais n'explorent pas. C'est l'occasion de rappeler ici un élément lié au contexte nantais : Nantes, ville industrielle et commerçante ne voit qu'un intérêt limité à financer des études dans un établissement aux programmes imposés et peu adaptés aux besoins éducatifs locaux. Ainsi les effectifs de boursiers communaux ne représentent qu'une part modeste des effectifs globaux du lycée (2 à 3 %).



Effectifs comparés du lycée de Nantes et de ses boursiers communaux (1808-1933)

(Sources : AM Nantes, R, R, cartons 33-34 – Etats nominatifs des boursiers communaux au lycée ; GUIFFAN Jean, BARREAU Joël et LITERS Jean-Louis, Nantes. Le lycée Clemenceau, 200 ans d'histoire, Nantes, Coiffard, 2008.

2 A Nantes, des nominations « à la faveur » à des nominations au mérite.

A partir de 1821, les villes peuvent choisir librement les profils de leurs candidats aux bourses du lycée. Les édiles nantais s'emparent de cette opportunité. et les délibérations du Conseil municipal³ font état de nominations d'élèves boursiers de la Ville au lycée. Au départ, ces nominations semblent se faire surtout en faveur du mérite familial, mais aussi d'une

³ AM Nantes, 1 D 38

situation difficile. Les motivations de ces nominations, peu explicitées dans les comptes-rendus municipaux, prêtent le flanc à des accusations de nomination « à la faveur », ce qui est difficile à établir.

Toujours est-il que les autorités municipales, après une crise durant laquelle les bourses communales manquent de disparaître (1830-1832), décident de mettre bon ordre dans cette situation et édictent un règlement qui précise les conditions d'attribution des bourses⁴. Ce règlement, légèrement remanié trouve une version plus durable en 1837. L'idée est de favoriser en premier lieu les enfants de famille ayant rendu des services à la Ville et secondairement à tout autre enfant particulièrement doué.

Au cours du XIX^e, avec l'assouplissement de la législation sur l'attribution des bourses communales, la municipalité va progressivement réorganiser ses critères d'attribution et privilégier clairement le mérite social et scolaire ainsi que les familles modestes, ou ayant connu des revers de fortune. Les services rendus à la Ville s'estompent, sans disparaître complètement.

Qui dit mérite scolaire dit obligation de résultats ! Se met en place dans les dernières années du XIX^e et les années 1900 un véritable suivi scolaire des élèves de la Ville au lycée. La liste des élèves, avec les relevés de notes ou du classement annuels, les appréciations du proviseur est transmise à la commission des bourses municipales. En fonction des résultats obtenus et du comportement, l'élève voit sa bourse maintenue, augmentée ou diminuée. Parfois l'élève n'écope que d'un avertissement. Le contrôle est strict mais pas implacable. Les élèves qui travaillent mais éprouvent des difficultés voient en général leur bourse maintenue. Les cancre et perturbateurs, eux, s'exposent au retrait pur et simple de la bourse. 25 élèves sur toute la période voient leur allocation supprimée pour cause « d'inconduite ou d'incapacité absolue »⁵, selon les termes de la commission d'attribution des bourses. Les bons élèves quant à eux, obtiennent le maximum des sommes possibles, en sachant que les bourses communales peuvent se cumuler avec les bourses nationales en 1895, puis départementales. Par la suite, ils peuvent être subventionnés pour suivre des écoles supérieures, une fois leur bac en poche.

⁴ AM Nantes, 1 D 40 – Délibération du 3 septembre 1833

⁵ AM Nantes, 4 BA 23 – Délibération du 24 octobre 1894.

Service de l'Instruction Publique

Boursiers Actuels

n. Illustant par l'augmentation.

ANNEE SCOLAIRE

1900 - 1901

N° d'ordre	NOM & PRÉNOM	DATE & LIEU	ADRESSE	SITUATION	ÉTAT	NATURE	MONTANT	MONTANT	DATE	DATE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT	RETRAI	RETRAI	RÉCOMPENSE	APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES	OBSERVATIONS
		NAISSANCE	PARENTS	FAMILLE		RENTÉE	DE LA BOURSE	DE LA BOURSE	D'ADJONCTION				PLACES	RETRAI	TITRES & DIPLOMES		
1	Aubin Joseph	11 fév. 1881	Rue des Rillettes 18	Père 39 ans, mère 37 ans, 3 enfants 11 ans, 10 ans, 8 ans	Donnée	Donnée	500	500	12 8 1899	12 8 1899	54 Gp	St Charles	54 Gp	13 10	3 fois 8 accésits	Bon élève	Sollicité pour prolongation de Bourse (St Charles St Gp) 12 8 1899
2	Gasser Louis	28 juin 1887	Chemin de la Bastille 10	Père 39 ans, mère 37 ans, 2 enfants 11 ans, 10 ans	Donnée	Donnée	500	500	10 10 1899	10 10 1899	St Charles	St Charles	16 10	16 10	3 fois 8 accésits	Bon élève en 1er liget	
3	Henry Jean Baptiste	19 juin 1886	Rue de la Bastille 10	Père 39 ans, mère 37 ans, 2 enfants 11 ans, 10 ans	Donnée	Donnée	500	500	10 10 1899	10 10 1899	St Charles	St Charles	16 10	16 10	3 fois 8 accésits	Bon élève	
4	Levard Louis	10 mai 1880	13 rue de la Bastille	Père 39 ans, mère 37 ans, 2 enfants 11 ans, 10 ans	Donnée	Donnée	500	500	10 10 1899	10 10 1899	St Charles	St Charles	16 10	16 10	3 fois 8 accésits	Bon élève	10 10 1899
5	Gasser Joseph	28 juin 1887	Chemin de la Bastille 10	Père 39 ans, mère 37 ans, 2 enfants 11 ans, 10 ans	Donnée	Donnée	500	500	10 10 1899	10 10 1899	St Charles	St Charles	16 10	16 10	3 fois 8 accésits	Bon élève	

Etat de situation des boursiers communaux avec avis du proviseur (1901-1902)
(Sources : AM Nantes, R, R1, carton 33,7).

3 Des élèves travailleurs et méritants

Globalement, les élèves de la Ville jouent le jeu et se montrent assidus et sérieux au lycée. Bien sûr le suivi et le contrôle scolaires jouent leur rôle. On peut penser aussi que les familles et les élèves eux-mêmes, conscients de l'opportunité offerte de suivre des études au lycée donnent le meilleur de leurs capacités.

Sur 305 élèves dont il a été possible de chiffrer ou évaluer la réussite scolaire, 11 s'avèrent être de très bons élèves (15 et plus de moyenne générale) A l'opposé, 8 sont de véritables cancre (en-dessous de 6 de moyenne) et 40 sont en grande difficulté (entre 6 et 8). La grande majorité obtient des résultats entre 8 et 12, ce qui est honorable, surtout si l'on replace ces notes dans le cadre des exigences de l'époque. Ces résultats sont confirmés par les places occupées par les boursiers dans le premier ou le haut du deuxième tiers de la classe. Il est vrai que l'obligation faite aux candidats d'être inscrit au Tableau d'Honneur depuis 1857 favorise le sérieux dans les études. D'ailleurs, les appréciations des professeurs et des proviseurs sont dans l'ensemble favorables. Le travail, la bonne volonté sont souvent mentionnés dans les bulletins, même si des bavardages sont signalés dans les petites classes.

Leur mérite peut paraître d'autant plus grand qu'ils doivent subir une pression plus grande encore que les élèves non-boursiers du fait des exigences de résultats posées par la

Ville. Il ne faut pas oublier non plus un certain mépris que pouvaient subir les élèves boursiers de la part de leurs camarades ou de certains enseignants. De tels faits n'apparaissent pas dans les dossiers de boursiers communaux étudiés, mais deux témoignages littéraires écrits par Jules Vallès⁶ et par Maurice Lebesque, fils de petit commerçant au lycée de Nantes⁷ évoquent le mépris d'un enseignant à leur égard.

Quelques parcours types

Il a été possible de reconstituer les grandes lignes du parcours scolaire d'environ 320 élèves sur les plus de 700 ayant été boursiers de Nantes sur la période étudiée. Cet échantillon révèle 3 types de cursus au lycée.

Environ 15 % suivent le parcours « classique » du boursier : boursiers dès la sixième, ils accomplissent toute leur scolarité secondaire avec l'aide de la bourse jusqu'au baccalauréat.

En revanche, un petit tiers de l'échantillon passe peu de temps au lycée qu'ils quittent au plus tard en troisième. Ces élèves, la plupart du temps montrent des difficultés scolaires qui expliquent leur départ précoce.

D'autres au contraire, élèves au lycée ou dans d'autres établissements, obtiennent une bourse pour suivre la partie supérieure du cursus, à partir des classes de seconde ou de première. Il s'agit là d'élèves prometteurs, dont les familles demandent une bourse pour faire face au coût des études plus élevé dans les classes supérieures.

Enfin, un dernier tiers suivent des parcours plus atypiques, avec quelques années comme boursier communal. Ces différents parcours tendent à relativiser l'importance des aides de la Ville : dans la majorité des cas, la bourse est une aide passagère, voire ponctuelle qui soutient un projet d'études au lycée déjà engagé.

Et après... ?

Difficile de suivre le parcours des élèves quand ils ne sont plus boursiers. Sur 136 qui cessent d'être boursiers après la seconde, 58 valident leur baccalauréat, certains avec mention. Parmi eux, 21 intègrent une grande école. Bien sûr, ces chiffres sont à prendre *a minima* : il est possible que d'autres élèves obtiennent leur baccalauréat dans un autre établissement.

Quant à trouver des boursiers communaux du lycée de Nantes passés à la postérité, un seul nom figure dans la liste des anciens élèves devenus célèbres ou renommés établie par les historiens du lycée⁸. Il s'agit d'André Morice, boursier de la Ville au lycée de 1912 à 1920, qui est dirigeant d'entreprise à Nantes, puis membre du gouvernement sous la IV^e République comme attaché ministériel à l'Education nationale, puis ministre de l'Industrie et du Commerce. Après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, il se replie sur sa région natale : il est maire de Nantes de 1965 à 1977 et député de Loire-Atlantique de 1965 à 1983.

⁶ GERBOD Paul, *la vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1968, p. 46.

⁷ GUIFFAN Jean, BARREAU Joël et LITERS Jean-Louis, *Nantes. Le lycée Clemenceau. 200 ans d'histoire*, Nantes, Coiffard, 2008.

⁸ *Ibid*, p.340.

4 Les classes moyennes et modestes favorisées

Si l'on s'intéresse aux profils socio-professionnels des familles des boursiers du lycée, il apparaît clairement que le recrutement des candidats s'oriente de plus en plus vers des familles à revenus modestes. Jusque sous le Second Empire, les professions indépendantes et commerciales, les propriétaires et les rentiers sont dominants. Après 1880, les fonctionnaires subalternes et les salariés du privé, employés et, dans une moindre mesure, ouvriers constituent les 2/3 des effectifs. Cette évolution peut trouver plusieurs explications.

Tout d'abord, la sociologie de Nantes évolue comme partout ailleurs et des catégories très présentes au début du XIX^e siècle comme les propriétaires ou ceux qui vivent de leur rente régressent au profit du salariat et des fonctionnaires.

La deuxième explication tient à des raisons règlementaires : depuis le Second Empire, les familles candidates aux bourses doivent fournir un certificat de fortune insuffisante visé par le préfet, ce qui ne peut que favoriser les candidats issus de familles modestes.

Enfin, le développement de l'industrie, mais aussi des administrations à la fin du XIX^e siècle, requiert des personnes disposant d'un certain niveau de qualification en plus grand nombre, que ce soit sur place à Nantes ou à l'échelle nationale. De ce fait, il est assez logique que les autorités municipales souhaitent en quelque sorte, « démocratiser » l'attribution des bourses.

Les bourses communales : un « ascenseur scolaire »

Grâce aux listes d'élèves présentes dans les archives du lycée Clémenceau et au travail effectué par les historiens du lycée sur les professions des parents d'élèves⁹, il a été possible d'établir que les bourses communales ont joué, pour les boursiers issus des catégories les plus modestes, un rôle « d'ascenseur scolaire ». Dit autrement, les fils de petits fonctionnaires, d'ouvriers ou d'employés subalternes, n'auraient pas pu, en aussi grand nombre supporter le coût d'études au lycée sur plusieurs années. Ainsi, lors de la rentrée de 1889, 737 professions de parents ou tuteurs d'élèves sont mentionnées. En catégorisant les professions, l'on constate que cette année-là, environ 1 élève non boursier sur 10 est fils d'employé, contre 4 sur 10 chez les boursiers de la Ville. Même constat pour les fonctionnaires moyens et subalternes (dans une moindre mesure), 1/4 des élèves non boursiers sont issus de ces catégories, contre 1/3 chez les boursiers communaux. Quant aux fils d'ouvriers au nombre de 7, tout laisse à penser que 6 d'entre eux bénéficient de l'aide municipale.

Il est donc possible de parler d'une véritable promotion scolaire permise par ces bourses. Aux yeux des bailleurs, l'objectif de promouvoir les élèves issus de milieux modestes mais aptes à suivre un cursus d'étude long et difficile paraît donc avoir été rempli. Tout laisse à penser que cette promotion scolaire a débouché pour beaucoup de ces élèves sur des carrières qui auraient été inenvisageables sans leur passage au lycée. A une époque où les

⁹*Ibid.*

diplômes restent rares, sur un marché du travail en pleine expansion, peu de doutes que la plupart des boursiers ayant réussi, même *a minima* leurs études, aie trouvé un emploi valorisant leur parcours.

Les bourses communales, les prémisses d'un lycée ouvert à tous ?

Si l'on jette un regard d'ensemble sur les bourses communales au moment de conclure cet article, force est de constater l'évolution de leur usage. Simple contrainte imposée à la Ville par le pouvoir napoléonien, elles se sont installées dans la pratique administrative et institutionnelle de la Ville et du lycée. Assez vite, les responsables municipaux ont su définir un cadre réglementaire afin de distribuer ces subventions de manière plus équitable et plus efficace. Le desserrement des contraintes réglementaires sous la Troisième République permet aux édiles de piloter une véritable politique d'attribution. Le processus de recrutement, le contrôle scolaire, mais aussi la motivation des familles et des élèves, permettent à chacune des parties prenantes d'atteindre ses objectifs : promotion scolaire et professionnelle pour les élèves et leur famille, satisfaction d'avoir dépensé l'argent de la commune à bon escient pour les bailleurs, présence d'élèves sérieux, parfois brillants, pour le lycée. Ces élèves ont attesté en leur temps, des débuts d'une « méritocratie scolaire », chère aux différents régimes républicains jusqu'à nos jours, soucieuses d'un début d'ouverture de l'enseignement secondaire à d'autres catégories sociales, bien avant le collège pour tous des années 60 et le bac pour 80 % d'une classe d'âge des années Jospin. La route sera encore longue toutefois avant la gratuité des études secondaires en 1933 ainsi que pour intégrer les jeunes filles dans le processus des aides aux études secondaires.

André GANA